



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 7.0

N° de la demande : 2006-6866
Catégorie : B.7.0 (rétablissement de l'homologation d'un produit)
Produit : Concentré de fabrication Neu1165M
N° d'homologation : 26199
Matière(s) active(s) (m.a.) : Phosphate ferrique
N° de document de l'ARLA PDF en français : 1850423

Contexte

Le concentré de fabrication Neu1165M (numéro d'homologation 26199) a été homologué pour la première fois en 1999.

But de la demande

L'objet de cette demande de catégorie B.7.0 vise le rétablissement de l'homologation d'un produit, le concentré de fabrication Neu1165M. L'utilisation prévue du concentré de fabrication Neu1165M est pour les procédés de fabrication, de formulation et de réemballage.

Évaluation des propriétés chimiques

Le concentré de fabrication Neu1165M est un solide qui contient du phosphate ferrique comme matière active à une concentration minimale de 0,76 %. Ce produit a une densité de 0,78-0,80 g/ml et un pH de 6,64. Les exigences concernant les propriétés chimiques du concentré de fabrication Neu1165M ont été remplies.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'est requise.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour les concentrés de fabrication.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et elle a jugé que le concentré de fabrication Neu1165M est admissible à une homologation complète.

Références

1255018 CHEMISTRY: SLUG BAIT. NEU1165M. FERRIC PHOSPHATE. DATE SUBMITTED: DECEMBER 20,1996. BINDER#2. CONTENTS: DACO 3.1-3.5. SUBN#97-0052. (209-231;EPA40CFR158.190;63-13;WEIZENMEHL TYPE 550)., DACO: 3.0.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.